



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie
DCL-BCL

Affaire suivie par Cedric LEUTWYLER
Tél : +33 4 79 75 51 77
Courriel : cedric.leutwyler@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 04/05/2023

LE PRÉFET DE LA SAVOIE (73)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :
CC HAUTE TARENTEISE (n° de SIRET 24730025400015)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 04/05/2023 le montant de 12 743,46 € est attribué au bénéfice de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 21 170,40 € pour les dépenses de fonctionnement et à 56 514,60 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il n'a pas été retiré de dépenses lors du calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de la Citoyenneté et de la Légalité
Nathalie TOCHON

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 04/05/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC HAUTE TARENTEAISE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC HAUTE TARENTEAISE	77 092,20 €	12 646,22 €
dont dépenses d'investissement	56 514,60 €	9 270,65 €
2315 Installations matériels et outillage techniques	56 514,60 €	9 270,65 €
dont dépenses de fonctionnement	20 577,60 €	3 375,57 €
615221 Bâtiments publics	20 577,60 €	3 375,57 €
Budget annexe : OTI DE HAUTE TARENTEAISE	592,80 €	97,24 €
dont dépenses de fonctionnement	592,80 €	97,24 €
615221 Bâtiments publics	592,80 €	97,24 €
TOTAL	77 685,00 €	12 743,46 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 04/05/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC HAUTE TARENDAISE	Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC HAUTE TARENDAISE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<hr/>	
Budget annexe : OTI DE HAUTE TARENDAISE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<hr/>	
TOTAL	0,00 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 04/05/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC HAUTE TARENTEISE	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CC HAUTE TARENTEISE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : OTI DE HAUTE TARENTEISE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 04/05/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CC HAUTE TARENTEISE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC HAUTE TARENTEISE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : OTI DE HAUTE TARENTEISE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 04/05/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC HAUTE TARENTEISE	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC HAUTE TARENTEISE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : OTI DE HAUTE TARENTEISE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €